

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 { " " " six mois, 14 " "
 { " " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieux-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 26 MARS 1868.

BULLETIN

Le Sénat a voté à l'unanimité le projet de loi qui ouvre un crédit de deux millions au ministère de la guerre pour secourir l'Algérie. Le maréchal Mac-Mahon, gouverneur général, a exposé devant la haute assemblée la situation des indigènes. Elle est grave, mais remédiable. La vraie plaie de l'Algérie n'est pas la famine, ni l'invasion des sauterelles, ni les autres fléaux : c'est la paresse instinctive des habitants. « La plupart, disait le rapport de M. Frémy, aiment mieux mourir de faim que de travailler. » L'influence chrétienne peut seule effacer peu à peu cette apathie trop favorisée par la religion musulmane. Le gouvernement ne doit pas l'oublier.

C'est lundi que commence à Londres la grande lutte parlementaire entre M. Disraeli et M. Gladstone. On pense qu'elle prendra quatre séances. Les journaux anglais sont remplis de conjectures sur ce grand débat. Il est possible qu'il aboutisse à un compromis entre l'opposition et le gouvernement se faisant de mutuelles concessions dans le sens d'un apaisement de la crise irlandaise.

Tandis qu'à Londres on s'attaque aux privilèges de l'Eglise anglicane, on prononce à Vienne la suppression du Concordat. Cet acte considérable, voté par les délégations hongroise et autrichienne, vient de recevoir l'approbation impériale. Attendons les conséquences.

La plus importante des lois votées par les assemblées d'Autriche est celle qui concerne l'armée. Elle répartit la force militaire en troupes de ligne, landwehr et landsturm. Les troupes de ligne sont sous les ordres du ministère de la guerre de l'empire et la landwehr sous ceux des deux ministères cisleithanien et hongrois. La Landsturm est la levée en masse en cas de danger imminent pour la patrie.

J. REBOUX.

TRANSPORT DES GRAINS

Ce que le gouvernement a fait pour le voiturage des denrées par chemin de fer, il vient de le prescrire, avec des conditions de gratuité absolue, pour le transport au moyen des lignes fluviales. Le *Moniteur* du 24 mars publie le décret suivant :

« Art. 1er. A partir du 28 de ce mois, et jusqu'au 30 septembre prochain, les chargements de grains et farines, de riz, de pommes de terre ou de légumes secs circulant par bateaux sur les rivières ou canaux appartenant à l'Etat seront affranchis de tout droit de navigation intérieure perçu au profit du trésor.

« Art. 2. Les bateaux étrangers pourront jusqu'à la même époque, et aux mêmes conditions que les bateaux français, naviguer en exemption de droits sur tous les fleuves, rivières et canaux appartenant à l'Etat, quelle que soit l'origine de leur chargement, pourvu que ces chargements soient composés de céréales ou de denrées alimentaires spécifiées dans l'article 1er.

« Art. 3. Quelle que soit la date de leur arrivée à destination, les bateaux français ou étrangers, ainsi chargés, jouiront de l'exemption de droits qui fait l'objet du présent décret, pourvu qu'ils aient quitté leur point de départ antérieurement au 30 septembre 1868.

Les droits protecteurs et les droits fiscaux.

La *Société d'économie politique*, dans sa réunion de mars, ne doutant de rien, ayant une confiance absolue dans l'avenir, a discuté pendant un certain temps pour savoir si la douane, disparaissant comme un instrument protecteur, doit être maintenue comme instrument fiscal.

Ainsi c'est une affaire entendue, conclut le petit cénacle des économistes officiels à décrété au nom de l'économie politique la suppression complète des douanes. Il y a pour cela diverses considérations. La première, la plus importante d'après M. Boutron, c'est « que chaque fois que l'on entre dans le pays où se prélèvent ces droits, il faut s'arrêter, perdre son temps et subir une « inquisition humiliante et incommode.

« Il faut, ajoute l'honorable membre de la *Société d'économie politique*, ouvrir ses malles et voir bouleverser tout ce qui s'y trouve. Parfois même, les douaniers font sur les personnes elles-mêmes des recherches qui sont une atteinte à la dignité personnelle et qui alarment la « pudeur.

C'est en ces termes que les membres de la grande *Société d'économie politique*, à qui nous devons les « réformes de 1860, » discutent les problèmes sociaux.

Les droits protecteurs sont accusés par M. Boutron :

1^o D'être une atteinte à la liberté individuelle ;

2^o De porter atteinte à la pudeur.

Si le système protecteur se relève jamais de ces deux accusations, il aura du bonheur.

Malheureusement, tous les docteurs en richesse sont presque d'accord sur un principe : suppression des douanes, mais — il y a toujours cette diabolique conjonction — comment faire face aux gros budgets ? C'est là où la difficulté devient grande ; supprimer des revenus, rien de plus facile pour les économistes, puisque M. Joseph Garnier déclare « l'impôt mauvais en soi ; » il faut pourtant bien faire face aux dépenses et on doit avoir recours alors à ces expédients financiers qu'on appelle emprunts.

Du reste, il est aisé de résumer son programme en ces mots : plus de douanes. Toutefois, il s'est trouvé un membre dans la docte assemblée, qui, ainsi que le docteur qui condamne le tabac et puisait ses arguments dans une large tabatière, a déclaré condamner le système protecteur tout en lui empruntant la plupart de ses axiomes.

M. de Lavergne, membre de l'Institut, tout d'abord au soin de déclarer qu'il a toujours combattu toute protection pour l'industrie française, mais les caisses de l'Etat, rendant un son indiquant le vide, il propose l'établissement d'un droit fiscal : « La douane supprimée comme protection appliquée comme impôt. » et voyez où conduit l'affection toute paternelle que chaque homme porte pour l'idée à laquelle il croit avoir donné naissance, l'économiste verse des pleurs sur les cent millions de revenus que rapportaient, avant 1860, les droits de douane. M. de Lavergne ne s'arrête pas en si beau chemin, il déclare « qu'en fait, on n'a pas obtenu « le bon marché qu'on attendait, » et le

membre de la *Société d'économie politique* ajoute : « La meilleure règle à suivre, la plus « équitable en théorie et celle qui donne « en pratique les meilleurs résultats financiers, consiste à établir sur les produits « étrangers, à leur entrée en France, UN « IMPÔT ÉQUIVALENT A L'IMPÔT QUE PAIENT « LES PRODUITS FRANÇAIS. Quand le produit « étranger entre en France, il profite de « nos routes, de nos canaux, de nos chemins de fer, de la sécurité que donne « aux transactions notre police sociale ; il « doit payer sa part des charges qu'im- « pose cette organisation, sinon il jouit « d'un véritable privilège. On a beau dire « qu'il a payé ailleurs, cela ne nous regarde « pas, il doit payer au trésor français sa « part des dépenses qu'alimente le trésor « français. Cet impôt ne peut être supprimé « sans faire de la PROTECTION A REBOURS. « Il n'est ni juste, ni habile, d'écraser le « produit français pour favoriser le pro- « duit étranger, ils doivent être mis l'un « l'autre sur le même pied. »

Qu'avons-nous réclamé au nom de l'industrie, si ce n'est un droit protecteur ou fiscal, le nom importe peu à la chose. afin que les privilèges créés au profit des produits étrangers fassent place à une égalité des charges. M. de Lavergne, en défendant les droits fiscaux, a formulé une critique fort juste du régime économique actuel ; il a montré l'injustice des théories que la France subit depuis huit ans. Depuis longtemps, nous n'avons jamais demandé au gouvernement qu'un retour vers les données scientifiques de l'échange. En déclarant qu'il ne faut pas faire de la protection à rebours, l'honorable membre de l'Institut a constaté un fait contre lequel nous ne cessons de protester.

Les membres de la *Société d'économie politique* n'ont pas partagé les idées exprimées par M. de Lavergne, ceci ne nous étonne nullement ; il y a en ce monde des hommes qui refusent d'entendre et de voir, ils ont des raisons pour en agir ainsi.

Il nous suffit pour cette fois de constater qu'une minorité des économistes reconnaît l'erreur des doctrines officielles. Que le gouvernement appelle les droits fiscaux ou protecteurs il nous importe peu ; ce qu'il ne peut maintenir, c'est un régime où les charges pèsent exclusivement sur notre industrie et favorisent les produits étrangers au détriment des produits français.

L. CARRÉ.

(*Moniteur industriel*).

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, 25 mars.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

On s'occupe toujours beaucoup dans le monde politique de l'éventualité d'une dissolution de la Chambre, et du retour des élections générales. J'ai entendu soutenir ce matin par un homme compétent que les élections ne pourraient avoir lieu avant le mois d'octobre ; et voici sur quel raisonnement s'appuie cette opinion :

La commission du budget vient seulement d'être nommée : quelque diligence qu'elle apporte dans son travail, il paraît impossible que le vote des lois de finance puisse avoir lieu avant la fin de juin et peut-être même la mi-juillet ; les sessions des Conseils généraux s'ouvriront quelque temps après. Ce serait donc seulement alors que le gouvernement se prononcerait sur l'opportunité d'une dissolution. A ce moment, les résultats de la récolte sont connus ; si ces résultats sont favorables, et que les prix des céréales s'abaissent à un taux raisonnable ; si une reprise a lieu dans les affaires commerciales et industrielles ; si l'émotion causée par l'application de la loi militaire est calmée ; si nul point noir ne surgit à l'horizon, etc., alors il est probable que le gouvernement songera à renouveler la Chambre électorale.

Dans le cas où les élections devraient avoir lieu en juin, le vote du budget de 1869 appartiendrait à la nouvelle législature.

Quoi qu'il en soit, on remarque parmi les membres de la majorité qui suit les impulsions de la rue de l'Arcade et qui a accueilli les lois nouvelles avec cette mélancolie si bien signalée par M. Buffet, une prévention, une crainte apparente à l'égard de cette partie progressive de la Chambre qui, dès 1866, réclama des réformes libérales et qui, lors des discussions récentes, ont soutenu, en essayant de l'élargir dans un sens libéral, le programme du 19 janvier. Nous en avons eu une preuve dans la nomination de la commission du budget, où l'on a vu M. d'Andelarre, un des meilleurs financiers de la Chambre, sacrifié à M. Creuzet, un des sept sages dont la capacité financière était jusqu'à présent inconnue. C'est surtout dans les votes secrets des bureaux que la majorité exerce sa puissance.

En revanche, on constate que le gouvernement semble faire des avances, et il a

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 27 MARS 1868.

— 20 —

LE CAPITAINE DES ARCHERS

VI

LA NOYÉE.

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX, du 22 mars).

— Vous avez vu, dit dame Hermance à d'Herbignières, qu'il s'agit d'ouvrir aux Anglais et aux Navarrois trois portes de la ville de Paris.

— Oui... Et par quel moyen s'y opposer ?

— Le voici : Vous allez en toute hâte prévenir quelques-uns de vos amis dont je vous donnerai les noms, et principalement Jean Maillard.

— Un ancien partisan du prévôt ; peut-

Reproduction interdite. — Correspondance littéraire Ad. Favre.

on assurément compter sur lui.

— On le peut ; il a quitté Etienne Marcel par haine et par envie... il ne manquera pas cette occasion de contrarier ses projets. Au reste, comme il n'a point encore ouvertement rompu, c'est un homme qui n'inspirera aucune défiance et qui nous sera ainsi doublement utile.

— Je le prévientrai donc.

— Vous lui direz ce que vous savez ; mais vous lui recommanderez en même temps de ne rien brusquer. Qu'il suive avec vous, — vous quitterez votre point d'archer pour en venir un autre, — qu'il suive avec vous le prévôt lors de sa visite aux portes, et qu'il s'oppose fortement à ce que les clés en soient remises à d'autres gardiens. Marcel persistera, et c'est alors que Maillard pourra l'accuser hautement de vouloir faire entrer les Anglais dans la ville.

— Alors, ce sera la guerre ?

— Peut-être... mais avant d'engager un combat, il vaudrait mieux, je crois, que Jean Maillard parcourût une partie de la ville en publiant la trahison d'Etienne Marcel, tandis que vous suivriez aux portes les mouvements du prévôt.

Vous comprenez bien, messire chevalier, qu'il y a ici beaucoup d'imprévu, que les mesures à prendre dépendent des circonstances ; vous suppléerez à l'insuffisance de mes observations par votre cœur et par votre intelligence.

— J'ai compris, dame Hermance ; je vais retourner au Palais, changer de costume et monter à cheval pour faire les courses nécessaires. A trois heures, je serai à la porte Saint-Denis.

— Et moi, messire capitaine, je serai vers la même heure à la maison du Lion-

d'Or, dans la grande rue Saint-Denis, proche l'église Saint-Léu. Vous pourrez me trouver là, chez la dame de Léans, la sœur du malheureux trésorier Jean Baillet.

La jeune femme fit encore à Raoul quelques recommandations secondaires.

— Maintenant, dit-elle ensuite, c'est une prière que je vais vous adresser.

— Dites un ordre, dame Hermance ; ne suis-je pas le dernier de vos serviteurs ?

— Non, non, une prière, j'ai bien dit.

Messire Jacques des Armeries, mon mari, sera peut-être... il sera sans doute à la suite du prévôt... Veillez sur lui, par pitié, épargnez-lui le danger... que si l'on vient à combattre, favorisez sa fuite, aidez-le à s'échapper.

— Je vous jure sur mon honneur de chevalier que je défendrai messire Jacques des Armeries au péril même de mes jours.

— Je n'attendais pas moins de votre grand cœur ; mais je veux aussi que vous épargniez votre propre vie... elle est précieuse cette vie, précieuse pour la cause du roi qui a besoin de défenseurs, précieuse aussi...

Dame Hermance s'arrêta hésitante.

— Oh ! achevez, madame ! dit Raoul avec supplication.

— Eh bien ! précieuse aussi pour moi, qui ne pourrais voir sans douleur un noble chevalier que j'estime terminer son existence et périr misérablement au milieu d'une révolte.

— Je vous promets de la ménager, ma vie, puisque vous la dites précieuse pour vous... Oh ! dame Hermance, elle vous appartient tout entière, et le jour où vous en aurez besoin, je n'hésiterai pas à vous la sacrifier.

— Messire Raoul, vous mettez une cotte de mailles sous votre pourpoint.

— A quoi bon, quand on sert la cause de Dieu !

— N'importe, je l'ordonne.

— J'obéirai, madame.

— Et n'oubliez pas ma recommandation, ma prière au sujet de messire des Armeries.

— Tout est gravé là dans mon cœur ; je n'enfreindrai rien.

— Eh bien ! allez... et venez me voir à la maison du Lion-d'Or, si votre service vous le permet.

— Oh ! j'y irai, madame ; ne fût-ce qu'une minute, vous me verrez !

Le capitaine des archers prit congé de la jeune femme.

Comme il sortait de la maison, Odette y arrivait avec le petit Pierre ; l'enfant était inquiet et étonné de suivre ainsi un étranger, et il demandait sans cesse sa mère.

— Pauvre orphelin, pensa Raoul en l'embrassant, sa mère a quitté ce monde de joies et de souffrances pour un autre meilleur... Ta mère, pauvre petit, était une héroïne de dévouement !

Le chevalier d'Herbignières fit un signe d'adieu à Odette et se hâta de regagner le Palais, où il logeait depuis sa nomination de capitaine des archers.

VII

LA BASTILLE SAINT-DENIS.

La journée s'était préparée belle, et elle ne démentit pas la matinée. Le soleil était radieux, le ciel sans nuages et un vent frais venait atténuer l'atmosphère.

Paris avait sa physionomie accoutumée ; une sorte de confiance avait même fait place à la crainte qu'on lisait d'ordinaire sur les figures. C'est qu'on avait appris deux nouvelles : la première qu'Etienne Marcel avait pu faire entrer à Paris, à l'insu des armées qui le cernaient à peu près de toutes parts, un immense approvisionnement de blé, et un grand nombre de bestiaux ; la seconde c'est que les soldats postés en observation sur les tours de Notre-Dame, avaient annoncé un mouvement de retraite dans l'armée anglaise. Vers trois heures et demie de l'après-midi, une certaine agitation se produisit vers la bastille Saint-Denis. Etienne Marcel arrivait, et sur sa route, comme aux plus beaux jours de sa puissance, le peuple criait :

— Au prévôt ! au prévôt ! l'ami des petites gens ! le sauveur de Paris !

Etienne Marcel était à cheval ; sa figure respirait une parfaite sérénité, une confiance absolue ; depuis longtemps, ceux qui l'entouraient ne l'avaient pas vu aussi heureux. Il distribuait du geste des remerciements à ceux qui l'acclamaient, et on l'entendit crier, en arrivant à la tour de bois qu'on nommait bastille Saint-Denis : — Mort, mort aux Anglais !

Ce cri fut répété avec enthousiasme par la multitude.

Quelques-uns eussent désiré lui entendre dire aussi : — Mort aux Navarrois ! Mais c'était trop demander ; le roi de Navarre était encore, au moins de nom, gouverneur de Paris.

Etienne Marcel entra dans le fort avec plusieurs de ses gens, au nombre desquels se trouvait Jean Maillard.

Vers ce moment, dame Hermance des

5086059